



**Associations de Genève**  
FAGE Fédération associative genevoise

Installation de l'Assemblée constituante du Jeudi 20 novembre 2008

### **Déclaration des « Associations de Genève »**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Conseiller d'État,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Boris Calame, Yves Lador et moi-même, représentants élus des « Associations de Genève » désirons tout d'abord adresser nos remerciements aux genevois d'avoir ouvert la Constituante à l'expérience associative, reconnaissant ainsi qu'elle constitue un tissu riche et diversifié dans la vie genevoise. Nous nous réjouissons de travailler au sein de cette Assemblée, et d'apporter les échos de notre expérience particulière.

Chers collègues, notre légitimité commune n'est pas née d'un score extraordinaire aux urnes. Néanmoins, nous avons reçu un mandat clair : redéfinir notre texte fondamental et donc le bien commun qu'il doit protéger. Le fait que nous tenions notre première séance le jour même de la Journée des droits de l'enfant est symbolique : car c'est bien de l'avenir de nos enfants dont nous devons nous préoccuper. Puisseons-nous le garder à l'esprit à chaque instant. Cela d'autant plus que nous entamons notre travail dans un contexte marqué par des défis sans précédents et de grandes incertitudes.

Pour réussir à remplir ce mandat, il sera indispensable de regarder notre réalité avec des yeux neufs, du courage, de la clairvoyance et de la lucidité. Nous devons apprendre à nous connaître, à nous écouter et à partager ; car les opinions des uns et des autres ont toutes leur légitimité. A terme, elles devront converger dans un texte qui se devra d'être rassembleur.



**Associations de Genève**  
FAGE Fédération associative genevoise

Nous pensons pouvoir contribuer aux travaux de la Constituante d'une manière spécifique. En effet, définir le bien commun pour une collectivité faite d'une grande diversité est une expérience que nous menons quotidiennement au niveau associatif. Nous souhaitons vous faire bénéficier de cette expérience car nous savons déjà

- combien il faut un esprit de dialogue, d'échange et constructif,
- combien il faut travailler dans le respect des différences, tout en ayant constamment à l'esprit l'élaboration du bien commun,
- combien il faut inclure et impliquer les publics concernés par les objets étudiés.

Écrire une constitution pour la Genève du XXI<sup>e</sup> siècle implique que nous allions à la rencontre de nos concitoyens, que nous soyons à leur écoute, que nous les associions à nos travaux en procédant à des consultations dont il faudra inventer ensemble les modalités afin qu'au final, chacun se retrouve dans un texte simple et accessible, affirmant les valeurs collectives fortes qui nous unissent ; un texte rassembleur qui puisse recevoir le plébiscite des électeurs.

**Pour « Associations de Genève »**  
Alfred Manuel, Boris Calame et Yves Lador